



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 111 - JUILLET 2012**

# SOMMAIRE

## Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

### Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2012212-0008 - Arrêté du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, DRJSCS d'Île- de- France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport de la région d'Île- de- France	1
Arrêté N °2012212-0009 - Arrêté du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, DRJSCS, délégué adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île- de- France.	4





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012212-0008**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 30 Juillet 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris  
Direction des services administratifs du SGAR  
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, DRJSCS d'Ile- de- France, délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport de la région d'Ile- de- France



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRÊTÉ**

**Portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN,  
directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France,  
Délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport de la région  
d'Île-de-France**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS  
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL DU CENTRE NATIONAL POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

**COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code du sport, et notamment les articles R 411-2, R 411-12 à R 411-16 et R 411-21;
- VU** le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en date du 4 juillet 2012, nommant Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012 ;
- VU** L'arrêté préfectoral n° 2009-836 du 3 juillet 2009 portant composition de la commission territoriale du centre national pour le développement du sport d'Île-de-France ;
- VU** La décision n° 2012-07 DG du 18 juillet 2012 du directeur général du centre national pour le développement du sport portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN en tant que délégué territorial adjoint du centre national pour le développement du sport pour la région d'Île-de-France ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, délégué territorial adjoint du centre national pour le développement du sport d'Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué territorial du centre national pour le développement du sport d'Île-de-France, tout acte ou écrit relevant des attributions et compétences prévues à la section 2 du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code du sport.

.../...

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15  
Tél. standard : 01 82 52 40 00  
Adresse internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)  
Allô, service public : 39 39  
Arrêté N°2012212-0008 - 31/07/2012

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Danièle SENEZ, directrice régionale adjointe.

### Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, délégué territorial adjoint du centre national pour le développement du sport d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

30 JUIL. 2012

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris



Daniel CANEPA



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012212-0009**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 30 Juillet 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris  
Direction des services administratifs du SGAR  
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, DRJSCS, délégué adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Ile- de- France.

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Direction des services administratifs

### ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN  
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France,  
Délégué adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale  
et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
DÉLÉGUÉ DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE  
ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code de l'action sociale et des familles notamment son article R121-21,
- VU la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, modifiée,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret du 7 novembre 2009 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ),
- VU le décret n° 2009-540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en date du 4 juillet 2012, nommant Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012 ;
- VU La décision du directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, en date du 23 juillet 2012, portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN en tant que délégué adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France,
- SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, délégué adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué de l'Agence nationale pour la cohésion

.../...

sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, les actes relevant des programmes d'intervention et des crédits délégués au niveau de la région d'Île-de-France par le directeur général de l'Agence, notamment, dans les conditions précisées à l'alinéa suivant, les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière des crédits délégués.

Pour chaque exercice budgétaire, un comité de programmation chargé de proposer les actions d'intérêt régional ou interdépartemental pouvant être financées, en fonction des priorités nationales et régionales et de l'enveloppe allouée, sera mis en place. Cette programmation globale des actions et des crédits correspondants devra être transmise au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, pour validation, préalablement à l'établissement des conventions et à leur signature par les bénéficiaires.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur Babacar FALL, adjoint au directeur régional.

### Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, délégué adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la région d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

30 JUIL. 2012

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Daniel CANEPA